

Titre Professionnel Agent Thermal

Objectifs

L'agent thermal prend en charge les curistes dans les unités de soins thermaux des établissements thermaux. Il délivre les soins thermaux et assiste les curistes qui réalisent leurs soins en autonomie. Cette activité est réalisée conformément aux prescriptions médicales dans le respect des directives et des protocoles en vigueur.

L'agent thermal travaille en autonomie sous la responsabilité d'un responsable de des soins ou de service.

Entreprises d'accueil

89 stations thermales comptant 106 établissements thermaux reconnus par le Ministère de la Santé.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : BCAP ou 2nde, reconversion professionnelle.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* **Positionnement** : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
en attente	34518

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

575 heures (sur 9 mois).

Durée du contrat

9 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA
1 semaine en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Lycée St Joseph-La Salle Thonon

Centre de Formation du Thermalisme et de la Biologie
16 avenue d'Evian - CS 80074
74202 THONON-LES-BAINS Cedex
04 50 71 34 43
secretariat@stjthonon.org
www.stjthonon.org

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Anglais
	Communication
	Droit du travail
	Sciences Physiques et Chimiques de base
Matières professionnelles	Anatomie, Physiologie du corps humain
	Pathologies liées au thermalisme
	Hydrogéologie
	Pratique de soins en hydrothérapie
	Hygiène, Sécurité et Qualité
	Connaissance du milieu professionnel (histoire du thermalisme, la France Thermale...)
	Système de santé français et le CNETH

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Bloc de compétences 1 : Réalisation de soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soin en vigueur dans l'établissement	1	Ponctuel	QCM / Oral
BC2 : Transmission des informations et organisation de son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle	1	Ponctuel	QCM
BC3 : Communication adaptée aux différents type de curistes	1	Ponctuel	Oral
BC4 : Accompagnement du curiste lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité	1	Ponctuel	QCM / Oral
BC5 : Mise en œuvre des techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement	1	Ponctuel	QCM / Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Le candidat peut décider de passer chaque bloc de compétences de manière indépendante. Dans ce cas, il se verra remettre un certificat pour le bloc de compétences en question. Dès que les cinq blocs de compétences sont validés, le candidat obtient la totalité de la certification professionnelle.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Diplôme Universitaire en Pratique de soins en Hydrothérapie et Massages Bien-être.
- Bachelor Hydrothérapie pour les Personnes à Besoin spécifique et Management d'unité de cure ou de Bien-être.
- Ecole d'esthétique.

Débouchés professionnels :

Les propriétés de chaque source et les techniques de soins mises en œuvre font de chaque établissement thermal un lieu de soins spécialisé pour certains types de pathologies.

L'effectif des établissements thermaux peut se situer entre 10 et 500 salariés. Les agents thermaux peuvent exercer leurs activités dans le cadre de contrats à durée indéterminée, de contrats à durée déterminée ou de contrats saisonniers.

Les Thalassothérapies, les centre de rééducation fonctionnelle ou les spa urbains ou hôteliers sont des entreprises en plus des centres thermaux qui recrutent.

Agent thermal, Agent hydrothermal, Agent soignant thermal, Agent de thalassothérapie... sont les différentes appellations de postes à pourvoir.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 100 € (coût d'amorçage)

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	14/09/2020	30/06/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de mai 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (arrêt St Joseph devant le lycée et gare routière à 500m).
- Transports scolaires (arrêt St Joseph devant le lycée).
- Gare TGV Ter à proximité (Thonon les Bains à 600m).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Cet établissement fait partie du réseaux La Salle France
- Etablissement labélisé Campus La Salle

• Restauration

- Self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- L'établissement possède une résidence étudiante
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

Notre établissement est doté de salles spécialisées pour l'enseignement des soins Bien-être. Notre plateau technique humide se trouve aux Thermes d'Evian-Les-Bains.

Toutes les salles sont équipées de vidéoprojecteur facilitant ainsi les séquences de formation par les formateurs et la mise en place éventuellement de l'enseignement distanciel.

Une salle multimédia en libre accès permet au stagiaire de réaliser des exercices en groupe ou individuellement selon les demandes des enseignants.

Coordonnées de l'UFA



Lycée S^t Joseph-La Salle Thonon

Centre de Formation du Thermalisme
et de la Biologie
16 avenue d'Evian - CS 80074
74202 THONON-LES-BAINS Cedex
04 50 71 34 43
secretariat@stjonthonon.org
www.stjonthonon.org

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026